

**REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 12/2018**

Séance du **16 juin 2018**

**OBJET : Prolongement du mur de soutènement de la façade nord de l'église paroissiale Saint Augustin et mise en place d'un portail – Plan de financement et demande de subvention.**

Nombre de membres : **9**  
Afférents au conseil : **9**  
En exercice : **9**

Date de la convocation : **07/06//2018**  
Date d'affichage : **07/06/2018**  
Ayant délibéré : **6**      Votés Pour : **6**  
Votés Contre : **0**      Abstentions : **0**

L'an deux mil dix-huit, le seize juin dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
Mme GUIQUET Sandra	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	M. MANTESE Jean-François
M. MARTINO Enzo	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est opportun de procéder au prolongement du mur de soutènement sis derrière la façade Nord de l'église paroissiale ; en effet, un éboulement de terre s'est produit et un trou important s'est formé, ce qui peut ainsi présenter à terme un problème de sécurité car les risques de chute ne sont pas à exclure du haut de la plateforme à l'extrémité de la voie d'accès de la salle polyvalente.

Par ailleurs, il est également prévu de mettre en place une fermeture afin d'empêcher l'accès derrière la partie située entre le mur existant et la façade nord de l'église, et ce pour des motifs liés à la sécurité.

- **Considérant** que la sécurité exige le prolongement du mur de soutènement existant ainsi que la pose d'une porte bloquant l'accès.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

La Commune a décidé de faire appel à la SARL MANTESE spécialisée dans le chiffrage de ce type de travaux, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table les devis sollicités. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de dix mille six cent cinquante-six euros (10 656 €).

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale et l'Etat (dispositif DETR).

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (Dotation quinquennale)	50 %	5 328,00 €
ETAT (DETR)	30 %	3 196,80 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	2 131 ,20 €
	TVA 10 %	1 065,60 €
		<b>3 196,80 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>11 721,60 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant une procédure de consultation et signer le marché de travaux.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 16/06/2018

Le Maire

Jean-Luc MILLO

